

**Contrat Solidaire Pommes-Poires 2023/2024 sur 6 mois par l'AMAP .....**

**La récolte de pommes étant très faible à cause d'une alternance provoquée par la sécheresse de 2022, les paniers seront constitués des pommes de la Maison Gaillard puis de pommes bio achetées à la Coopérative Bio d'Île-de-France.**

**Adhérent(s)**

Nom :  
Adresse :

Mail :  
Tél. :

**Producteur :**

MAISON GAILLARD  
Production fruitière  
110 route royale  
78580 Les Alluets-le-roi

**Engagements de l'adhérent :**

pré-financer la production,  
assurer au moins une permanence de distribution et se rendre au moins une fois sur l'exploitation pendant la saison d'engagement,  
gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions),  
participer aux réunions de bilan de fin de saison (2 par an).

**Engagement de l'arboriculteur partenaire :**

les fruits livrés sont certifiés bio,  
livrer des produits de qualité et frais de son exploitation,  
être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,  
être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Les signataires du présent contrat s'engagent pour 11 distributions de pommes et poires :

**2023** : 26/10 – 09/11 – 23/11 – 07/12 – 21/12    **2024** : 18/01 – 01/02 – 15/02 – 29/02 – 14/03 – 28/03

**Constitution du panier de fruits et paiements**

**Les prix sont basés sur 1 kilo de pomme à 3.90€ et 1 kilo de poire à 4.90€.**

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de pommes et poires. L'adhérent peut souscrire pour un ou plusieurs PANIERS et/ou un ou plusieurs DEMI-PANIERS :

Désignation	Prix unitaire	Montant	Quantité souscrite	S/TOTAL
<b>LE PANIER</b> - 9 premières distributions : 5kg pommes-poire (3,5 kg de 2 variétés de pommes et 1,5 kg de poires) - 2 dernières distributions : 4kg de 2 variétés de pommes	21€ 15,60€	220,20€	.....	..... €
<b>LE DEMI-PANIER</b> - 9 premières distributions : 2,5kg pommes-poire (1,75 kg de 2 variétés de pommes et 0,75 kg de poires) - 2 dernières distributions : 2kg de 2 variétés de pommes	10,50€ 7,80€	110,10€	.....	..... €
			<b>TOTAL</b>	..... €

**Modalités de paiement** : Possibilité un chèque par mois – Chèques à l'ordre de « **Maison Gaillard** ».

**En plus du contrat solidaire, j'apporte mon soutien à la Maison Gaillard par un don de .... €.**

**Distributions**

Les distributions auront lieu le ..... à ....., entre ....h.... et ....h.... .

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.  
Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait en **1 exemplaire**, le \_\_\_ / \_\_\_ / 2023 à \_\_\_\_\_

Nom, prénom, signature de l'adhérent	Nom, prénom et signature de l'agriculteur

